



# Trait D'Union

## EXPRESS

---

Le Bulletin d'information municipale de Saint-Antoine-de-Tilly

---

N° 9

18 juillet 2008

## AVIS DE NON CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE

La municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly procède présentement à des mesures préventives sur le réseau d'aqueduc municipal (échantillonnage, rinçage du réseau, etc.), afin de vérifier et de déceler, le cas échéant, une ou des contaminations qui auraient pu survenir sur le réseau.

Par mesure préventive, nous demandons à la population de **ne pas consommer l'eau** provenant de l'aqueduc municipal d'ici à ce que toutes les vérifications nécessaires auront été réalisées.

Merci de votre compréhension!

### **De plus :**

Utiliser de l'eau embouteillée pour :

- la préparation des breuvages, jus, boissons chaudes (café, thé), les biberons et aliments pour bébé,
- le lavage des fruits et légumes qui seront mangés crus et la préparation des plats et aliments qui cuiront,
- la fabrication des glaçons,
- le brossage des dents et le rinçage de la bouche.

Laver les très jeunes enfants à la main pour éviter qu'ils n'avalent de l'eau.

Ne pas remplir les pataugeoires avec l'eau du robinet.

**Nous vous aviserons dès que la situation sera régularisée.**

Diane Laroche  
Directrice générale